Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h,
le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone : 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Octobre 2018, numéro 159

Agenda du village

***31 octobre** à partir de 16h30 au Foyer Rural - Goûter Halloween avec atelier citrouilles*

***17 novembre** - Beaujolais nouveau au foyer rural en soirée*

***Du 24/11 au 2/12/2018** - Exposition centenaire de la Grande Guerre en Mairie (salle du Conseil)*

Analyses d'eau effectuées par l'Agence régionale de la Santé

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les paramètres microbiologiques. Par ailleurs elle est restée conforme aux limites de qualité pour les paramètres physicochimiques analysés dans le cadre du contrôle sanitaire.

Siarp

Certaines personnes nous ont contacté pour nous signaler une fumée qui s'évacuait des plaques en fonte. Il s'agissait d'un test à la fumée sur les ouvrages d'eaux usées réalisé par le SIARP permettant de vérifier les points d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Cette fumée blanche étant produite à partir d'huile de paraffine alimentaire, elle ne présente aucun risque pour la santé.

Aide hivernale

Une aide hivernale peut être versée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux personnes de plus de 65 ans, sous condition de ressources.

Le plafond des ressources (revenu imposable) fixé par le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes au 1er avril 2018 est de :

- 9 998.40 € pour une personne seule
- 15 522.54 € pour un couple

Le Centre communal d'action sociale va bientôt se réunir pour fixer le plafond pour l'hiver 2018/2019, et définir les bénéficiaires.

Si vous avez déjà bénéficié de l'aide hivernale, nous vous invitons à vous présenter en mairie, muni de votre avis d'imposition 2017 et d'un RIB, **avant le 30 novembre prochain.**

Commémoration 11 novembre 2018

*Vous êtes invités à la cérémonie de **commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le 11 novembre 2018 à 11 heures** devant le monuments aux Morts.*

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la Mairie.

Travaux d'enfouissement rue des Chantereines

Les travaux d'enfouissement des réseaux télécom et éclairage public vont débuter **à partir du 22 octobre** dans la rue des Chantereines pour une durée de dix jours environ. La Place Saint Jean bénéficiera également de l'enfouissement de réseaux et d'amélioration de l'éclairage public. Durant cette période la rue des Chantereines sera fermée à la circulation de 8h à 17h.

Travaux de voirie route de Livilliers

La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, qui a la compétence voirie pour les routes communautaires, va procéder à la réfection d'une partie du tronçon reliant Epiais-Rhus à Livilliers (sortie de la ferme Bellay jusqu'à la croix d'Allon) **les 30 et 31 octobre 2018.**

Durant cette période, la circulation sera interrompue entre 8h et 17h.

Une déviation sera mise en place.

Subvention carte de transport scolaire (Optile)

Le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas encore pu délibérer concernant l'aide versée aux familles épiaisrhussiennes pour le titre de transport scolaire (Optile) pour l'année 2018/2019.

Les membres du CCAS devraient décider à la fin du mois d'octobre si l'aide sera reconduite. Nous vous invitons à déposer en mairie copie de la carte de transport 2018/2019 et un RIB **avant le 19/11/2018.**

Extrait du Compte-rendu du Conseil municipal du 8 octobre 2018

1°) Régime indemnitaire : mise en place du RIFSEEP

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 30/08/2018

CONSIDERANT que ce régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- Et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA) non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

CONSIDERANT qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités.

[…]

La présente délibération prendra effet au **01/01/2019**

Le montant individuel de l'I.F.S.E. et du C.I.A. sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE

- D'instaurer l'I.F.S.E.
- D'instaurer le C.I.A.
- Que les indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées et sont inscrits chaque année au budget de la collectivité.

2°) Protection sociale des agents : participation au maintien de salaire

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

[…]

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de participer à compter du 01/01/2019, dans le cadre de la procédure dite labellisation, à la Garantie Maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

DECIDE de verser une participation mensuelle de 5 euros à tout agent justifiant de son adhésion à la Garantie Maintien de Salaire labellisée.

DIT que la dépense sera inscrite au BP 2019 au chapitre 012

3°) Groupement de commande voirie (CCSI)

Le Conseil communautaire a voté le 20 mars 2018 la création, **pour 3 ans**, au bénéfice des communes membres, d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie communale et d'aménagements urbains […]

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le cahier des charges communautaire dans le cas où la collectivité bénéficie de l'ingénierie communautaire,

S'ENGAGE à honorer sa participation financière,

INFORME la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes que la commune d'Epiais-Rhus souhaite bénéficier de ce groupement pour toutes ses routes à hauteur de 200 000 €

A noter que dans tous les cas, les dépenses correspondants (travaux et maîtrise d'œuvre) sur les voies sont à la charge des communes concernées,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes

4°) Division de la parcelle ZI 25

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZI 25, située à la Tuilerie d'une surface de 1338 m2 en zone UA du PLU.

[…]

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de division de la parcelle ZI 25 dans le but de procéder ensuite à la vente des lots ainsi définis (A, B et C),

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette division, et à déposer un permis d'aménager en ce sens,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP.

5°) Donation d'une parcelle à la commune

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier d'une habitante relatif à une donation qu'elle souhaite faire à la commune d'une surface de 351 m2 lui appartenant.

Par ce courrier elle précise que cette donation est soumise à la condition que la commune utilise la parcelle « *pour la création d'une structure utile à la population locale* (*crèche, maison de retraite, espace intergénérationnel, cabinet médical)*».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

REMERCIE très sincèrement Mme pour ce geste si généreux,

ACCEPTE la donation de la parcelle aux conditions susmentionnées,

S'ENGAGE à respecter le souhait de Mme afin d'utiliser au mieux cette donation, pour servir l'intérêt général.

DIT que les conditions seront inscrites dans l'acte notarié qui sera établi,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette donation,

Du côté de l'Ecole

Les enfants sont allés ramasser des pommes et des coings. Ils ont ensuite fait des compotes avec les coings, les pommes quant à elles ont été apportées à la coopérative pour faire du jus.

Merci à M. Pamart

Le potager a été nettoyé pour la préparation hivernale.

La mare a subi le même sort !

Bravo à tous !

Piles solidaires

Du 8 octobre 2018 au 14 avril 2019, collectez vos piles et batteries usagées et rapportez-les à l'école ou en mairie. Vous aiderez les habitants d'Enyellé et Epena (#congo-brazzaville).

Centenaire de la Grande Guerre

Exposition du 24 novembre à 14h00 au 2 décembre 2018 à 18h00

Horaires d'ouverture de l'exposition :

Samedi 24/11	14h00-19h00
Dimanche 25/11	10h00-19h00
Lundi 26/11	14h00 - 18h00
Mardi 27/11	
Mercredi 28/11	
Jeudi 29/11	
Vendredi 30/11	
Samedi 1/12	10h00 - 19h00
Dimanche 2/12	

En 2014, l'Association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé, en partenariat avec la municipalité et le Conseil départemental du Val d'Oise commémorait le centenaire de la Grande Guerre au travers d'une exposition. Cette année, l'Association rend hommage aux combattants de 14-18 et aux femmes pendant la guerre, l'exposition dresse un bilan de cette période qui marquera l'histoire à jamais.

Le 1er décembre à 20h30 au Foyer rural - Projection du film en NB de Raymond Bernard « *les Croix de Bois* » (1931) d'après le roman de Roland Dorgelès.

Ateliers « Jardiner au naturel » du PNR

Plantation et taille de formation d'un arbre fruitier haute tige

►Samedi 17 novembre de 14h à 17h

Vous découvrirez la physiologie de l'arbre et la spécificité des arbres fruitiers pour pouvoir mieux les planter et les entretenir. Autrefois, les vergers entouraient les villages du Vexin français. Eléments indissociables du paysage rural, ils constituaient de véritables espaces de diversité : diversité génétique des variétés fruitières, diversité des usages et des savoir-faire, diversité de la flore et de la faune associées. Ils constituent ainsi des habitats favorables à un grand nombre d'espèces sauvages indispensables au bon fonctionnement des éco-systèmes naturels. Planter un arbre fruitier, une action simple pour la nature !

Lieu de RDV : Parking du Foyer rural à Vétheuil

Intervenant : Martine Baudin et Jean-Marc Gumiaux - « Association des CPN de la Vallée du Sausseron »

Inscriptions obligatoires et renseignements au 01 34 48 66 00

Ateliers gratuits sauf mention contraire

Parc naturel régional du Vexin français

COMMANDES D'ARBUSTES DE HAIE ET ARBRES FRUITIERS

Parc naturel régional du Vexin français

Commandes d'arbustes, de haies et d'arbres fruitiers

Le PNR renouvelle le groupement de commande d'arbustes adressé aux habitants, entreprises et associations du territoire afin de bénéficier de tarifs préférentiels et de 30 % de subvention pour toute commande d'arbustes de haies champêtres et d'arbres fruitiers de variétés locales.

Date limite de commande : 31 octobre 2018

Informations au 01.34.48.65.96 (Marie-Laure Jorelle) ou par mail : ml.jorelle@pnr-vexin-francais.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

ÎledeFrance · val d'oise le département · Parc naturel régional du Vexin français · Yvelines Le Département

L'AEB a fait sa rentrée !

Cette année, pour sa première soirée, l'association des « ***Amis de l'Ecole des Bosquets »*** (AEB) a voyagé au travers de Goulach, Strudel et chants traditionnels slovaques ! Les participants ont été unanimes sur la réussite de ce beau moment !

La prochaine soirée aura lieu le samedi 6 avril 2019 ! Réservez cette date dès à présent ! Les détails vous seront communiqués ultérieurement, l'horaire ainsi que le thème étant encore en réflexion !

N'oubliez pas que **vous pouvez participer à ces soirées sans être adhérents** et sans même avoir d'enfants à l'école ! Tout le monde est bienvenu ! Les fonds récoltés, sur le tarif des entrées ou les boissons par exemple, seront utilisés pour aider à la réalisation de projets pour l'école, notamment cette année un beau projet sur le thème du cirque (détails à venir !). Vous pouvez tout autant **adhérer au tarif de 5€** par foyer par année scolaire. Nous comptons sur vous !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la nouvelle équipe (aeb95810@gmail.com) :

- Présidente : Marie-Noëlle DELAMOTTE (maman d'Elouan en GSM),
- Vice-présidente : Lucie FELIX (maman de Raoul en CE1),
- Trésorière : Magalie ALBERT (maman de Evan en CE1 et de Axelle en CM1),
- Vice-trésorière : Ninon NOLLET (maman de Robin en GSM et de Margaux en CE1),
- Secrétaire : Séléna POLTZ-ZUZLEWSKI (maman de Mila en PSM et de Liam en GSM).

A très bientôt !

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Isabelle et Rafaèle vous accueillent **les mercredis de 9h30 à 11h30** au foyer rural d'Epiais-Rhus, derrière la mairie, pour un temps de jeu, de détente et de rencontre pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent (Père, mère, grands parents…)

Changement d'heure

Le changement d'heure fera bientôt partie du passé, mais pour l'heure, il va falloir régler vos aiguilles une dernière fois le 28 octobre prochain : **Dimanche 28 octobre, à 3 heures du matin, les aiguilles reculeront d'une heure pour nous ramener à deux heures du matin**.

Le Service départemental de l'enregistrement ouvre ses portes dans le Val d'Oise !

A compter du 1er novembre 2018, la mission de l'enregistrement, assurée jusqu'à présent par les services des impôts des entreprises d'Ermont et de Pontoise Ouest, sera transférée au Service départemental de l'enregistrement.

Ce service, fermé exceptionnellement le 2 novembre, accueillera le public à compter du 5 novembre 2018.

Le Service départemental de l'enregistrement, c'est la mise en place, par la Direction départementale des Finances publiques du Val d'Oise, d'un service unique et spécialisé, afin de favoriser une plus grande professionnalisation des compétences et un meilleur service rendu à l'usager.

Désormais, une seule adresse pour toutes vos formalités d'enregistrement (déclaration de succession, assurance-vie, don manuel, reconnaissance de dette, contrat de prêt, cession de parts sociales...) :

Service départemental de l'enregistrement
Centre des Finances Publiques d'Ermont
421, rue Jean Richepin – BP 85
95125 Ermont Cedex
Courriel : sde.ermont@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 01.30.72.82.76

L'association Bonheur de Lire à Epiais -Rhus -BLE- a créé de nouveaux centres d'intérêt de lecture pour les "0 à 99 ans". Venez les découvrir !

Par ailleurs, elle met à disposition pour les mal voyants la revue du Conseil Départemental en versions braille et sonore. Si vous connaissez des personnes intéressées, faites le nous savoir.

Pour mémoire, nous ouvrons nos rayons tous les lundis et mercredis de 16h30 à 18h30, jeudis de 17h00 à 19h00 et samedis de 10h00 à 12h00.

L'équipe de BLE, Bonheur de Lire à Epiais-Rhus

Sortir près de chez vous...

Du 3 au 11 novembre 2018 - Exposition artistique à Marines salle Pompidou organisée par l'Office de Tourisme Vexin Centre.

Jusqu'au 30 novembre au musée du Vexin français de Théméricourt : Exposition « zéro déchet attitude ». Une exposition tout en récup, ludique, interactive et multimédia…

Du 11 au 18 novembre - Exposition 1914-1918 à Labbeville organisée par le Foyer rural.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique